

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre terrain aménagé pour votre fête .

Le prix du séjour est basé sur la prestation et les équipements et non sur les couchages (ceux-ci sont mis à dispositions pour que vous puissiez repartir le lendemain l'esprit tranquille

Au plaisir de vous recevoir. Marie et Olivier

La location prendra effet après:

- un retour de ce présent contrat, complété, daté, paraphé et signé.

A retourner à l'adresse email : lesterrassesdeleo@gmail.com ou par la poste Une copie est à conserver par le locataire.

- un acompte représentant 30 % du prix total de la location. A régler par chèque bancaire.
- le solde sera à régler a votre arrivée.

En cas de réservation tardive (à moins de 15 jours avant la période de location) le solde sera à régler à la réservation, par chèque joint au contrat signé . Possibilité de règlement en espèces à l'arrivée contre rendu du chèque de solde.

Propriétaires : Olivier LEMATTRE

Je soussigné Mr ou Mme

Déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant à la suite du présent document.

A le Le locataire, mentions "lu et approuvé",

Modes de règlement :

- chèque rédigé en Euros, à adresser à Mr Olivier LEMATTRE 64 chemins des sables 37310 Azay sur Indre

Vous avez choisis la formule à:

Locataire M, Mme, Mlle

Adresse

Code postal Commune Tél.mobile :

Adresse électronique.....

Propriétaire Mr Olivier LEMATTRE 64 chemins des sables 37310 Azay sur Indre France tel : 06.75.61.32.72 – email : lesterrassesdeleo@gmail.com

Composition de couchages maximum 17 personnes :

Nombres de personnes adultes :

Nombres d'enfants de 0 à 12 ans :

Dates du séjour, du : à partir deh (si personnes avant, possibilité de venir avant) au à h

Pour vous réserver le meilleur accueil, merci de nous préciser votre heure d'arrivée pour la prise en compte de votre location ? (avant 19h):

Les propriétaires pourront vérifier le jacuzzi et la piscine lors de votre séjour et/ou utiliser ceux-ci suivant votre formule .

Prix du séjour : €

Équipements supplémentaires emmenés (exemple remorque réfrigéré,chauffe-plat) :50 €

exclusion: sono supplémentaire

Total :.....€

Ce prix s'entend :

- toutes charges comprises
- taxe de séjour incluse

. Caution détériorations : 1000 €

Forfait ménage 100€ (si le site n'ai pas nettoyé ou mal nettoyé)

signatures :

Conditions générales

- durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Une copie est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, son produit restant définitivement acquis au propriétaire.

- annulation par le locataire Il est possible de changer (suivant disponibilité) ou annuler une réservation pour des raisons majeures. En cas de changement et annulation l'accord du propriétaire est indispensable. Le propriétaire, mis dans l'impossibilité de proposer la location à un autre locataire, n'est pas tenu de rembourser. Le propriétaire prie instamment le locataire de souscrire une assurance des frais d'annulation, pour le cas où des raisons impératives empêcheraient le locataire d'utiliser l'hébergement loué. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail au propriétaire. Celui accusant réception par mail. Il n'est pas permis de sous-louer l'hébergement réservé.

a- annulation avant l'arrivée dans les lieux : L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

b- si le séjour est écourté, Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

- annulation par le propriétaire Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

- capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 40 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

- assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance personnelle, ou un contrat spécifique limité à la période du séjour.

- animaux : La présence de chiens et chats même tenus en laisse dans la propriété, ne peut être acceptée pour la tranquillité des animaux de la forêt. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire pourra refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

- linge de maison : - housse de matelas sont fournies. Amenés par le locataire : sac de couchage ou drap, housse de couette et taies : 5 lit de 140, 6 lits de 90, une chauffeuse.

- nettoyage au départ. - le locataire est tenu de nettoyer le gîte lui-même en fin de séjour. - si ce n'est pas le cas le propriétaire facturera des frais de nettoyage : 100€ qui seront déduits de la caution.

A votre arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit être en accord le propriétaire. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée convenue, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire.

- état des lieux : Le propriétaire s'engage à délivrer le gîte dans un excellent état locatif, et à remédier dès que possible aux dysfonctionnements constatés lors de l'état des lieux d'entrée ou en cours de location. Un inventaire est établi en commun et signé, par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le locataire s'engage à rembourser tout dégât causé par lui. Le locataire vérifie l'inventaire remis par le propriétaire et signale dans les 2 heures de son arrivée tout objet manquant ou détérioré.

Le nettoyage est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

- dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie est demandé par le propriétaire. Il n'est pas possible de payer avec une carte bleue / de crédit. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé, antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Pendant votre séjour Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il n'est pas permis de fumer dans les locations ni de rajouter une sono (une enceinte Bluetooth d'une puissance élevée est là pour que vous puissiez danser.)

- responsabilités et assurances : Le propriétaire n'est pas responsable des dégâts causés par le locataire du gîte. Il n'est pas non plus responsable des vols, pertes, blessures ou accidents, subis par le locataire. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Les jeux d'enfants et piscines sont sous la surveillance et la responsabilité des parents. Le locataire est tenu de prévenir immédiatement le propriétaire de tout dégât survenu. Il est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle, ou un contrat spécifique limité à la période du séjour. Si un locataire ne respectait pas les règles précédentes, le propriétaire pourrait prendre les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'arrêt prématuré du séjour du locataire contrevenant.

Au départ • Le gîte doit être libéré au plus tard à 17h le jour du départ. • En hors saison s'il n'y a pas d'autres

locataires arrivant au gîte, l'heure de départ peut être plus tardive, du moment qu'elle est convenue entre le locataire et le propriétaire.

- État des lieux

- Un état des lieux est réalisé et la caution est restituée après inventaire, si aucune dégradation n'a été constatée.

- L'état des lieux peut être effectué plus tôt si le locataire le souhaite.

- S'il n'est pas possible d'effectuer l'état des lieux au moment du départ, départ nocturne ou anticipé, la caution est envoyée par courrier dans un délai maximum d'une semaine.

- Toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation.

- Nettoyage

Le locataire pourra régler au moment de la réservation ou de l'entrée dans les lieux un forfait. Le locataire devra néanmoins au départ avoir fait un nettoyage de base à savoir : laver et ranger complètement la vaisselle, nettoyer le coin cuisine, aspirer le ou les bâtiments enlever les draps, les housses et taies d'oreiller des lits, ranger le mobilier de jardin, débarrasser les restes de nourriture et déposer les poubelles à l'endroit prévu.....Si tel n'était pas le cas ou si l'état de propreté de la location révélait une négligence caractérisée, le propriétaire pourra facturer aux locataires des heures supplémentaires de nettoyage. (caution)

Pour une bonne entente, signalez au propriétaire tous les petits gestes malencontreux que vous auriez pu avoir, au cours de votre séjour :

casse, tâches, dégradation sur les matelas, couvertures, rideaux, tapis...

Services & Loisirs : Sur place gratuitement : Piscine privée 6,10 x 3,75 et 1 m de profondeur pour les enfants avec transats. Espace Jacuzzi en commun (si option).

Espace Piscine et Jacuzzi:

- Notre espace piscine commun, comprenant une piscine 6,10m x 3,75 m, un jacuzzi qui répondent aux normes de sécurité imposées par les dispositions légales en vigueur. - Il appartient au locataire de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'utilisation de la piscine, en particulier s'il séjourne avec de jeunes enfants, dont il doit assurer la surveillance. Il prend l'entière responsabilité des conséquences matérielles et corporelles qui pourraient découler d'accidents ou autres incidents liés à l'utilisation de la piscine, notamment pour la surveillance des baigneurs ne sachant pas nager ou ne maîtrisant pas cet art. - Le locataire reconnaît dégager entièrement la responsabilité du propriétaire. en cas d'accident survenant à lui-même ou sa famille, ses amis. - Le locataire ne pourra introduire dans l'espace piscine aucun animal, même momentanément.

La piscine est un espace de détente , les plongeurs ou bombes sont strictement interdit. De plus aucuns objets ne pourra être introduits dans l'eau de la piscine.

- Le jacuzzi ne peuvent accueillir, que 6 personnes maximum. - Seuls les enfants de plus de 15 ans sont admis qu'il soit usager ou spectateur, pour des raisons de santé et de sécurité vis-à-vis des équipements, et toujours sous la responsabilité d'un adulte participant. - Il est interdit de sauter et/ou plonger dans le jacuzzi. - Il est interdit d'avoir un rapport sexuel et/ou d'uriner dans le jacuzzi et/ou dans la piscine . - Il est interdit de manger dans l'espace piscine

Tous les services (médecin, pharmacien, supermarché et marché) se trouvent à Loches à 7 km .

Descriptif

Notre lieu en pleine nature est équipé de trois bâtiments.

La yourte

C'est une habitation familiale, comprenant une pièce unique .

Vous avez un lit de 140 et deux de 90 et une chauffeuse de 120 de large

Le bâtiment en bois auprès d'un chêne

Il est composé de deux chambres avec 3 grands lits et 3 petits lits d'appoints.

Très agréable avec isolation renforcée et une grande baie en double vitrage

La chambre près du spa : équipé d'un lit de 140

Descriptif extérieur : - 8 grandes tables et 6 petites, 45 chaises, 5 transats -4 canapés -4 chaises décentes - 1 hamacs -parking privatif (celui-ci est fermé quand tous les convives sont arrivés)

-Un coin détente près de la piscine avec 4 canapés, lavabo, et frigo table-top.

-Une cuisine extérieure toute équipé avec four électrique, barbecue au charbon de bois ,barbecue au gaz, une plancha au gaz,tireuse à bière, machine à glaçon, micro-onde, cafetière électrique avec filtre, 2 réfrigérateur, cave à vin.

Toutes vaisselles, batterie de cuisine, étendoir,enceinte Bluetooth, lampes rechargeables. Deux vraies salle d'eau avec lavabo, cabine de douche et le WC dans les 2 salles de bain -

Suppléments :

- Draps et couettes : 25 euros par bâtiments

- Serviettes : 5 euros par serviettes